



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Du 09 AVRIL 2021 à 20 h 00

Nom	Fonction	Présent	Absent	Procuration à
Frédéric TCHOBANIAN	Maire	X		
Emmanuel VIENNET	1 ^{er} adjoint	X		
Antonia ROMAN	2 ^{ème} adjointe	X		
Jean-Daniel HERMETET	3 ^{ème} adjoint	X		
Jeannette ORTLIEB	4 ^{ème} adjointe	X		
Laurence CILICHINI	Conseillère municipale déléguée	X		
Camille WASNER	Conseiller municipal délégué	X		
Gaëtan DESMARAIS	Conseiller municipal	X		
Christian ZOBRIST	Conseiller municipal		Excusé	Patrick CORONEL
Patrick CORONEL	Conseiller municipal	X		
Marie-Line SAULNIER	Conseillère municipale	X		
Françoise RICHARDIN	Conseillère municipale	X		
Abdelhamid GHERABI	Conseiller municipal	X		
Mattéo GIORDANO	Conseiller municipal	X		
Claire BESSON	Conseillère municipale	X		
Carine COUPRIAUX	Conseillère municipale	X		
Fabrice BAZZARO	Conseiller municipal		Excusé	Camille WASNER
Danijela MARILA	Conseillère municipale		Excusée	Abdelhamid GHERABI
Véronique DONZE	Conseillère municipale		X	

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 janvier 2021 : approuvé à l'unanimité

Secrétaire de Séance : Madame Marie-Line SAULNIER

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2021
2. Désignation d'un secrétaire de séance

Affaires administratives

3. Convention cadre mise à disposition de personnel intérimaire avec le centre de gestion du Doubs

4. Mise à la réforme de biens communaux
5. Tableau des emplois
6. Convention des marchés du soir

Finances

7. Compte de gestion 2020
8. Compte administratif 2020
9. Affectation du résultat
10. Taux de la fiscalité communale
11. Subvention aux associations
12. Budget primitif 2021
13. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)
14. Demande de subvention pour l'extension de la vidéo protection / Ouverture AP/CP
15. Demandes de subvention pour la zone multi-activités

Pays de Montbéliard Agglomération

16. Modification statutaire
17. Compte-rendu

Divers

18. Questions diverses

**

2021-02-01	CONVENTION CADRE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL INTERIMAIRE AVEC LE CENTRE DE GESTION DU DOUBS	
<p>Le Maire expose que le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de missions temporaires, afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.</p> <p>Afin de faire appel à ce service, il y a lieu de passer une convention. Celle-ci présente la marche à suivre pour obtenir du personnel intérimaire ainsi que les dispositions réglementaires.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré par :</p>		
Pour	18	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	
<p>Décide de donner son accord et d'autoriser le Maire, en cas de besoin, de recourir à ce service mis en place par le Centre de Gestion du Doubs</p>		

**

2021-02-02		MISE A LA REFORME DE BIENS COMMUNAUX
<p>Le Maire expose que divers matériels de la commune sont hors d'usage et doivent donc être réformés.</p> <p>La mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable (valeur historique déduction faite des amortissements éventuels) en cas de destruction ou mise hors service d'une immobilisation.</p> <p>La réforme peut résulter de la volonté de l'ordonnateur (mise au rebut, bien obsolète) ou d'un événement externe (incendie, dégradation, vol, etc.).</p> <p>Le comptable de la collectivité constatera l'opération au vu des pièces justificatives transmises par l'ordonnateur.</p> <p>Dans ces conditions, il vous est proposé de bien vouloir prononcer leur mise à la réforme et autoriser le Maire à faire les démarches.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré par :</p>		
Pour	18	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	
<p>Décide de donner son accord à la mise à la réforme des biens cités ci-dessous et d'autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires.</p>		

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 09 AVRIL 2021

Num. inventaire	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Valeur compt.nette totale	Etat
MAT86ECMMOBELE	Elements modulaires	25/04/1986	465.73 €	465.73 €	Hors d'usage
MAT86MAIPANNO	Panneaux affichage	26/06/1986	469.92 €	469.92 €	Hors d'usage
MAT87SPOASPI	Aspirateur monobrosse	09/03/1987	4 134.40 €	4 134.40 €	Hors d'usage
MAT87SPOGRILLAGE	Grillage	29/04/1987	308.26 €	308.26 €	Hors d'usage
MAT87SPOPIQUETS	Piquets et torsions	20/05/1987	318.01 €	318.01 €	Hors d'usage
MAT87SPOCHARIO	Chariot élévateur	27/05/1987	1 493.46 €	1 493.46 €	Hors d'usage
MAT87SPOROLECH	Roulettes de chariots	29/07/1987	308.89 €	308.89 €	Hors d'usage
MAT87SPOSTEREO	Chaîne stéréo	29/07/1987	350.94 €	350.94 €	Hors d'usage
MAT87ECELECTRO	Electrophones	19/08/1987	314.20 €	314.20 €	Hors d'usage
MAT87VOIPAPIER	Bacs papiers et cartons	31/08/1987	1 040.46 €	1 040.46 €	Hors d'usage
MAT87ATEDEBROUS	Débroussailleuse	19/10/1987	562.12 €	562.12 €	Hors d'usage
MAT87ATENETTOYH	Nettoyeur Haute Pression	15/12/1987	2 282.66 €	2 282.66 €	Hors d'usage
MAT88MAITTELEPH	Téléphone sans fil	19/05/1988	1 039.63 €	1 039.63 €	Hors d'usage
MAT88SPOAFFTENN	Tableau affichage	16/06/1988	352.57 €	352.57 €	Hors d'usage
MAT88ATELAME	Déflecteur de lame P4	23/12/1988	364.32 €	364.32 €	Hors d'usage
MAT88SPOSONO	Sono équipement éclair	31/12/1988	5 958.82 €	5 958.82 €	Hors d'usage
MAT89ATEPERCE	Perceuse	30/11/1989	235.53 €	235.53 €	Hors d'usage
MAT89ECPASPI	Aspirateur	30/11/1989	232.18 €	232.18 €	Hors d'usage
MAT89SPOMACHCO	Machine à coudre	14/12/1989	388.05 €	388.05 €	Hors d'usage
MAT90SPOELEC	Eclairage salle polyvalente	27/07/1990	1 083.24 €	1 083.24 €	Hors d'usage
MAT90ECMASPI	Aspirateur	24/09/1990	233.25 €	233.25 €	Hors d'usage
MAT90SREREO	Complément chaîne stéréo	15/11/1990	8.69 €	8.69 €	Hors d'usage
MAT90SPOSTEREO	Complément chaîne stéréo	15/11/1990	150.93 €	150.93 €	Hors d'usage
MAT90LOCASPI	Aspirateur	10/12/1990	138.73 €	138.73 €	Hors d'usage
MAT91SPOSONO	Sono	29/04/1991	4 146.22 €	4 146.22 €	Hors d'usage
MAT91ECMJEU	Matériel scolaire	06/06/1991	188.04 €	188.04 €	Hors d'usage
MAT92ATEBACSEL	Bac à sel	14/02/1992	520.54 €	520.54 €	Hors d'usage
MAT92SPOCOUTU	Machine à coudre et fer	18/06/1992	438.00 €	438.00 €	Hors d'usage
MAT93VOIBP	Boîte postale	17/12/1993	303.75 €	303.75 €	Hors d'usage
MAT94ATEDESHERB	Lance NOMIX	29/04/1994	479.29 €	479.29 €	Hors d'usage
MAT94ECPINFO	Micro ordinateur et impri	02/12/1994	1 660.17 €	1 660.17 €	Hors d'usage
MAT95ECPABLO	Tableau	06/07/1995	329.43 €	329.43 €	Hors d'usage
MAT95ECPDIV	Filet de séparation	06/07/1995	1 040.35 €	1 040.35 €	Hors d'usage
MAT95ECPMOB	Chaises	01/09/1995	533.58 €	533.58 €	Hors d'usage
MAT95MOB	Tables et fauteuils	01/09/1995	1 057.23 €	1 057.23 €	Hors d'usage
MAT96MAIPHOTO	Appareil photo	16/02/1996	287.82 €	287.82 €	Hors d'usage
MAT96ECPINFO	Ordinateur	20/09/1996	1 405.58 €	1 405.58 €	Hors d'usage
MAT96ECMMATELAS	Matelas	08/10/1996	1 086.20 €	1 086.20 €	Hors d'usage
MAT96ECMDRAP	Draps	24/10/1996	155.50 €	155.50 €	Hors d'usage
MAT97MAIARMOI	Armoire	22/04/1997	712.43 €	712.43 €	Hors d'usage
MAT97ATECOMPRES	Compresseur	22/04/1997	643.49 €	643.49 €	Hors d'usage
MAT97MAITTELEPH	Portable NOKIA ITINER	22/04/1997	373.50 €	373.50 €	Hors d'usage
MAT97ECPINFO	Imprimante LASER et lo	27/05/1997	562.63 €	562.63 €	Hors d'usage
MAT97ECMSTEREO	Chaîne stéréo	25/07/1997	486.31 €	486.31 €	Hors d'usage
MAT97ATEASPI	Aspirateur à feuilles	14/11/1997	3 487.73 €	3 487.73 €	Hors d'usage
MAT98MAI/ECPASPI	Aspirateur	06/04/1998	637.26 €	637.26 €	Hors d'usage
MAT98ATEPERCEUSE	Perceuse HILTI	14/09/1998	544.62 €	544.62 €	Hors d'usage
MAT98ECPTELE	Téléviseur	06/11/1998	455.82 €	455.82 €	Hors d'usage
MATINFO99/ANTENN	Informatique - Antenne	15/10/1999	684.85 €	684.85 €	Hors d'usage
MATINFO99/ORDI/MI	Ordinateurs	15/10/1999	8 315.45 €	8 315.45 €	Hors d'usage
ELECTRICITE	Illuminations de Noël	06/12/1999	3 308.15 €	3 308.15 €	Hors d'usage
MATINFO00/ORDI/MA	Ordinateurs	01/03/2000	3 545.39 €	3 545.39 €	Hors d'usage
MAT00ATE/TONDEU	Tondeuse et débroussai	26/05/2000	1 219.59 €	1 219.59 €	Hors d'usage
MAT00ELEC/DECOR	Décors de Noël	13/12/2000	2 268.44 €	2 268.44 €	Hors d'usage
MAT01INFO/ECP	Carte vidéo pour école p	19/06/2001	243.92 €	243.92 €	Hors d'usage

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 09 AVRIL 2021

MAT01MAI/ASPIRATE	Aspirateurs	06/09/2001	526.93 €	526.93 €	Hors d'usage
MAT01SPO/CONGEL	Congélateur	20/09/2001	623.52 €	623.52 €	Hors d'usage
MAT01ATE/FEUILLES	Soufflette à feuilles	23/11/2001	532.05 €	532.05 €	Hors d'usage
MAT01ELEC/DECOR	Décor de Noël	08/12/2001	2 422.86 €	2 422.86 €	Hors d'usage
MAT02DIV/SPO	Four micro onde	29/01/2002	120.48 €	120.48 €	Hors d'usage
MAT02ECPINFO	Matériel informatique	10/10/2002	3 000.00 €	3 000.00 €	Hors d'usage
MAT02MAIRIEORDI	Ordinateur	18/12/2002	2 729.00 €	2 729.00 €	Hors d'usage
MAT03INFORMATIQUE	Connexion ADSL Mairie	24/01/2003	156.42 €	156.42 €	Hors d'usage
MAT03SPOLAVE	Autolaveuse pour salle	14/03/2003	3 664.78 €	3 664.78 €	Hors d'usage
MAT04/ATE	Tronçonneuse et débroussailleuse	04/05/2004	1 250.00 €	1 250.00 €	Hors d'usage
MAT04/ECM/PORTIQ	Achat portique handicap	14/05/2004	345.66 €	345.66 €	Hors d'usage
MAT05TOND	Tondeuse	07/07/2005	959.19 €	959.19 €	Hors d'usage
MAT05ORDI	Ordinateur pour école primaire	20/09/2005	1 000.00 €	1 000.00 €	Hors d'usage
MAT05MAI	Appareil photo numérique	29/11/2005	274.90 €	274.90 €	Hors d'usage
MAT07/08ECOMA	Téléviseur	19/12/2007	219.00 €	219.00 €	Hors d'usage
MATDEBROUATE	Débroussailleuse	25/05/2010	788.00 €	788.00 €	Hors d'usage
MAT/01/2012	Tondeuse	07/06/2012	649.00 €	649.00 €	Hors d'usage
MAT05/2013	Téléphone portable	24/12/2013	198.63 €	198.63 €	Hors d'usage
MAT06/2013	Aspirateur	24/12/2013	177.00 €	177.00 €	Hors d'usage
MAT 07/2014	2 Perceuses	21/07/2014	505.31 €	505.31 €	Hors d'usage
MAT06/2014	Ecran ordi école	21/07/2014	89.00 €	89.00 €	Hors d'usage
MAT09/2014	Aspirateur école primaire	27/11/2014	211.00 €	211.00 €	Hors d'usage
TOTAL ARTICLE 2188			83 799.00 €	83 799.00 €	
MAT98MAIFAUTEUIL	Fauteuil secrétariat	11/10/1998	140.64 €	140.64 €	Hors d'usage
MAT07/01PERI	Mobilier (lits et draps) péri	21/08/2007	262.88 €	262.88 €	Hors d'usage
TOTAL ARTICLE 2184			403.52 €	403.52 €	
MAT87MOBILIER	Tables et chaises	30/03/1987	2 524.75 €	2 524.75 €	Hors d'usage
MAT87MAIINFO	Ordinateur et imprimante	11/12/1987	5 274.74 €	5 274.74 €	Hors d'usage
MAT88MAIINFO	Poste à clavier et table	29/01/1988	731.76 €	731.76 €	Hors d'usage
MAT88MAI	Roll boy OBBO	03/02/1988	312.52 €	312.52 €	Hors d'usage
MAT88INFO	Carte informatique	11/02/1988	144.64 €	144.64 €	Hors d'usage
MAT89ECPINFO	Micro ordinateur	30/06/1989	681.29 €	681.29 €	Hors d'usage
MAT89ECPDUPLI	Duplicateur alcool	11/08/1989	506.13 €	506.13 €	Hors d'usage
MAT93MAIRETROPR	Rétroprojecteur	16/09/1993	533.37 €	533.37 €	Hors d'usage
MAT93MAIBUR	Télécopieur SCHARP	16/09/1993	224.37 €	224.37 €	Hors d'usage
MAT94MAIINFO	Ordinateur Compaq	31/05/1994	5 700.95 €	5 700.95 €	Hors d'usage
MAT96MAIINFO	Ordinateur	23/04/1996	3 804.86 €	3 804.86 €	Hors d'usage
MAT96INFO	Matériel informatique	23/04/1996	825.55 €	825.55 €	Hors d'usage
MAT97MAIFAX	Télécopieur	24/11/1997	549.72 €	549.72 €	Hors d'usage
MAT98ECPINFOIMPR	Imprimante	29/05/1998	318.62 €	318.62 €	Hors d'usage
MAT00INFO/GRAV/MI	Graveur	30/03/2000	339.96 €	339.96 €	Hors d'usage
MATINFO00/SCAN/MI	Scanner pour multi médi	30/03/2000	242.39 €	242.39 €	Hors d'usage
MAT05MAI01	Remplacement matériel	13/12/2005	2 488.00 €	2 488.00 €	Hors d'usage
MAT05MAI02	Matériel informatique	13/12/2005	2 281.00 €	2 281.00 €	Hors d'usage
MAT06/01	Ordinateur école primaire	02/05/2006	998.99 €	998.99 €	Hors d'usage
MAT08/2016	Souris sans fil	19/08/2016	25.98 €	25.98 €	Hors d'usage
MAT10/2016	2 lecteurs CD	19/08/2016	84.37 €	84.37 €	Hors d'usage
TOTAL ARTICLE 2183			28 593.96 €	28 593.96 €	
MAT78TRANSPOMPI	Fourgon pour sapeurs p	31/12/1978	4 268.57 €	4 268.57 €	Hors d'usage
MAT81TRANSATE	Camionnette atelier com	21/06/1981	6 891.08 €	6 891.08 €	Hors d'usage
MAT88ATESALEUSE	Saleuse et accessoires	29/01/1988	15 319.56 €	15 319.56 €	Hors d'usage
MAT91TRANSEQUIP	Direction assistée P4	01/01/1991	4 339.31 €	4 339.31 €	Hors d'usage
MAT97TRANSATE	Véhicule BOXER	18/11/1997	21 443.35 €	21 443.35 €	Hors d'usage
TOTAL ARTICLE 2182			52 261.87 €	52 261.87 €	
MAT14/2014	Déco de Noël	09/12/2014	1 219.00 €	1 219.00 €	Hors d'usage
TOTAL ARTICLE 21534			1 219.00 €	1 219.00 €	

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 09 AVRIL 2021

BAT70VOIABRIBUS/1	Abribus	31/12/1970	367.16 €	367.16 €	Hors d'usage
BAT76VOIABRIBUS	Abribus	01/09/1976	1 114.87 €	1 114.87 €	Hors d'usage
BAT77VOICONS WC	WC publics	31/12/1977	1 901.62 €	1 901.62 €	Hors d'usage
BAT80VOIABRIBUS	Abribus	01/01/1980	900.06 €	900.06 €	Hors d'usage
TOTAL ARTICLE 2132			4 283.71€	4 283.71€	
TOTAL GENERAL				170 561.06€	

**

2021-02-03	TABLEAU DES EMPLOIS
-------------------	----------------------------

Le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il expose que la secrétaire générale quitte ses fonctions à la commune de Sainte-Suzanne par voie de mutation. Au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, il propose de la remplacer par un agent de grade équivalent ou au grade de rédacteur. Il y a donc lieu d'ouvrir le poste aux autres grades. En fonction du grade de la personne retenue, les grades inutiles seront fermés.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Après en avoir délibéré par :

Pour	18	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	

Décide :

- la création de l'emploi de rédacteur territorial à temps complet,
- la création de l'emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- la création de l'emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
rédacteur territorial	B	0	1	Temps complet

rédacteur principal de 2^{ème} classe	B	0	1	Temps complet
rédacteur principal de 1^{ère} classe	B	0	1	Temps complet

**

2021-02-04	CONVENTION DES MARCHES DU SOIR AVEC PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION	
<p>Le Maire expose que Pays de Montbéliard Agglomération réitère les marchés du soir pour l'année 2021. Sainte-Suzanne a été retenue pour l'accueillir le 28 mai prochain. Compte tenu de la dimension des marchés, il est nécessaire de procéder à une contractualisation pour encadrer la manifestation. La convention de partenariat détaille les modalités de prêts/location de matériels.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré par :</p>		
Pour	18	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	
<p>Décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accepter les termes de la convention - d'autoriser le Maire à signer la convention 		

**

2021-02-05	COMPTE DE GESTION 2020				
COMPTE DE GESTION 2020					
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affecté à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2020
BUDGET PRINCIPAL					
Investissement	- 228 790.24		67 602.58		- 161 187.66
Fonctionnement	470 181.41	241 258.62	158 601.88		387 524.67
TOTAL I	241 391.17	241 258.62	226 204.46		226 337.01
LE CONSEIL MUNICIPAL ;					
Après en avoir délibéré :					
Pour	18	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA			
Contre	-				
Abstention	-				
Approuve le compte de gestion de la trésorière					

**

2021-02-06	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	
Emmanuel VIENNET expose le compte administratif dont le bilan est le suivant :		
COMPTE ADMINISTRATIF 2020		
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
DEPENSES	-	703 929.52 €
RECETTES	+	862 531.40 €
EXCEDENT 2019	+	228 922.79 €

		+ 387 524.67 €
<u>INVESTISSEMENT</u>		
DEPENSES	-	301 620.17 €
RECETTES	+	369 222.75 €
DEFICIT 2019	-	228 790.24 €

		- 161 187.66 €
SOLDE 2020 : 226 337.01 €		
BILAN 2020		
<u>Restes à Réaliser – Recettes</u>		
///		
<u>Restes à Réaliser – Dépenses</u>		
- 46 255.69 €		
SOLDE : + 180 081.32 €		
LE CONSEIL MUNICIPAL ;		
Après en avoir délibéré :		
Pour	17	Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	
Approuve, hors la présence du Maire le compte administratif 2020 conforme au compte de gestion.		

**

2021-02-07		AFFECTATION DU RESULTAT	
<p>Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de , Maire.</p> <p>Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,</p> <p>Constatant que le compte administratif fait apparaître :</p> <p>- un excédent de fonctionnement de : 387 524.67 €</p> <p>- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €</p> <p>Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :</p>		<p>Nombre de membres en exercice : Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés :</p> <p>VOTES : Contre 0 Pour</p>	
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE			
Résultat de fonctionnement			
<u>A Résultat de l'exercice</u>			
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)			158 601.88 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>			
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)			228 922.79 €
C Résultat à affecter			
= A+B (hors restes à réaliser)			387 524.67 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)			
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>			-161 187.66 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>			-46 255.69 €
Besoin de financement F		=D+E	-207 443.35 €
AFFECTATION = C		=G+H	387 524.67 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement			207 443.35 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F			
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)			180 081.32 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)			0.00 €
LE CONSEIL MUNICIPAL ;			
Après en avoir délibéré :			
Pour	18	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA	
Contre	-		
Abstention	-		
Décide l'affectation du résultat ci-dessus.			

**

2021-02-08	TAUX DE LA FISCALITE COMMUNALE								
<p>Le Maire expose qu'à compter de 2021, dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne percevront plus la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour les contribuables, la suppression progressive de cette taxe s'achèvera en 2023.</p>									
<p>La garantie d'équilibre des ressources communales est assurée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Afin que le transfert de la part départementale de la TFPB soit parfaitement neutre pour le contribuable, la réforme prévoit d'ajuster l'assiette communale afin de prendre en compte les exonérations et abattements départementaux. Ce transfert se traduit par un rebasage du taux communal de TFPB : le taux départemental de TFPB 2020 (18.08 %) vient s'additionner au taux communal 2020. Ce taux de TFPB majoré de l'ex-taux départemental devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021.</p>									
<table border="0"> <tr> <td>Taux communal de TFPB 2020 :</td> <td style="text-align: right;">15.19 %</td> </tr> <tr> <td>+ Taux départemental de TFPB 2020 :</td> <td style="text-align: right;">18.08 %</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><hr/></td> </tr> <tr> <td>= taux communal de TFPB 2021 de référence :</td> <td style="text-align: right;">33.27 %</td> </tr> </table>		Taux communal de TFPB 2020 :	15.19 %	+ Taux départemental de TFPB 2020 :	18.08 %	<hr/>		= taux communal de TFPB 2021 de référence :	33.27 %
Taux communal de TFPB 2020 :	15.19 %								
+ Taux départemental de TFPB 2020 :	18.08 %								
<hr/>									
= taux communal de TFPB 2021 de référence :	33.27 %								
<p>Le nouveau taux de TFPB rehaussé du taux départemental devient le nouveau taux de référence communal à compter de 2021.</p>									
<p>Les communes peuvent décider de voter un taux égal au taux de référence (maintien de la pression fiscale), ou choisir de voter un taux supérieur/inférieur au taux de référence (augmentation/diminution de la pression fiscale).</p>									
<p>En application de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, les Conseils Municipaux votent chaque année les taux des taxes foncières et de la Taxe d'Habitation (TH).</p>									
<p>Pour fixer leurs taux, les Conseils Municipaux peuvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit faire varier dans une même proportion les taux de toutes les taxes appliqués l'année précédente ; • soit faire varier librement entre eux les taux de toutes les taxes. 									
<p>Pour rappel, les taux votés en 2020 pour la commune de Sainte-Suzanne sont :</p> <p style="padding-left: 40px;">Taxe foncière sur le bâti : 15,19 %</p> <p style="padding-left: 40px;">Taxe foncière sur le non bâti : 20,25 %</p>									
<p>Moyenne des taux votés en 2019 pour les 72 communes de PMA :</p> <p>Taxe d'habitation : 9,98 %</p> <p>Taxe foncière sur le bâti : 18,26 %</p> <p>Taxe foncière sur le non bâti : 24,03 %</p>									
<p>Le Maire propose de maintenir les taux votés en 2020 tout en prenant en compte le nouveau taux de référence de TFPB.</p>									
<p>Françoise RICHARDIN demande comment vont être compensées les pertes du Département</p>									

avec le reversement de leur taux aux communes.

Le Maire précise qu'une partie de la TVA leur sera reversée.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Après en avoir délibéré :

Pour	18	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA, Véronique DONZE
Contre	-	
Abstention	-	

Décide le maintien des taux de la fiscalité communale.

**

2021-02-09	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
<p>Le Maire expose que chaque association communale a remis son budget prévisionnel 2021 ainsi que le montant de leur demande de subvention. Certaines d'entre elles ne souhaitent pas de subvention cette année au vu de la situation sanitaire qui a stoppé leurs activités.</p> <p>A rappeler que les subventions aux associations à caractère social sont votées lors du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.</p> <p>Marie-Line SAULNIER et Jean-Daniel HERMETET ne prennent pas part au vote car ils sont présidents d'associations.</p>	

Associations locales

NOM	Budget total en €	Nombre d'adhérents	Subvention attribuée en 2020	Subvention demandée	Subvention proposée
CATM	3 700	??	400 €	500 €	500 €
TEAM2000 RS	5 195	32	200 €	200 €	200 €
SOSS	6 000	151	600 €	600 €	600 €
Club MISS	2 0009	20	700 €	700 €	700 €
Amicale des retraités	1 630	44	400 €	400 €	400 €
Chasse	762	4	160 €	200 €	200 €
Détente et Loisirs	5 500	102	300 €	300 €	300 €
ASSS (foot)	8 178	29	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Association culturelle de l'église protestante unie du Mont Bart		170	Location salle polyvalente gratuite pour leur repas	Location salle polyvalente gratuite pour leur repas	Location salle polyvalente gratuite pour leur repas
Femmes d'aujourd'hui		15		Location de la salle des familles gratuite lors de l'organisation des salons	Location de la salle des familles gratuite lors de l'organisation des salons

Associations extérieures

NOM	Subvention attribuée en 2019	Subvention demandée	Subvention proposée
La prévention routière			100 €
Nos Amis les Chats	100 €	Pas d'indication	100 €

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Après en avoir délibéré :

Pour	16	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	

Décide d'attribuer les subventions telles que présentées ci-dessus.

**

2021-02-10	BUDGET PRIMITIF 2021
-------------------	-----------------------------

Le Maire expose le budget 2021.

BUDGET PRIMITIF 2021		
	DEPENSES	RECETTES
Total 011 Charges à caractère général	281 169.74	
Total 012 Charges de personnel	330 658.97	
Total 014 Atténuation de produits	9 822.50	
Total 022 Dépenses imprévues fonct.	15 361.86	
Total 023 Virement à la section d'invest.	231 000.81	
Total 042 Opérations d'ordre entre sec	5 415.00	2 000.00
Total 65 Autres charges gestion coura	133 181.68	
Total 66 Charges financières	7 908.99	
Total 67 Charges exceptionnelles	5 000.00	
Total 68 Dotat. amorti. et provisions	116.00	
Total 002 Excédent antérieur reporté		180 081.32
Total 013 Atténuation de charges		12 552.00
Total 70 Produits des services		38 633.82
Total 73 Impôts et taxes		665 863.83
Total 74 Dotations et participations		106 758.47
Total 75 Autres produits gestion courante		13 577.31
Total 77 Produits exceptionnels		168.80
TOTAL Budget de Fonctionnement	1 019 635.55	1 019 635.55

	2021		RAR 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement				
13 Subventions d'équipement		68 603.00		
204 Subv d'équip versés	3 000.00			
21 Immo corporelles	336 031.62		46 255.69	
10 Dot fonds divers réserves	5 879.66	274 399.80		
16 Emprunts	77 063.98	50 000.00		
001 Solde d'exécution d'inv reporté	161 187.66			
021 Virement de la section fonct		231 000.81		
040 Opérations d'ordre entre sect		5 415.00		
TOTAL Investissement	583 162.92	629 418.61	46 255.59	
TOTAL	Dépenses	629 418.61	Recettes	629 418.61

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Après en avoir délibéré :

Pour	18	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER,
------	----	--

		Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	
Adopte le budget primitif 2021 tel que présenté ci-dessus.		

**

2021-02-11	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	
<p>Le Maire expose que l'article L.2333-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2021 s'élève ainsi à + 0.0 % (source INSEE).</p> <p>Les tarifs maximaux prévus à l'article L.2333-10 du code général des collectivités territoriales s'élèvent pour 2022 à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 21.40 € pour les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un établissement public de coopération intercommunale de 50 000 et plus. <p>Le Maire rappelle que le tarif appliqué pour 2021 est 21.40 € le mètre carré.</p> <p>Marie-Line SAULNIER demande s'il n'est pas possible de faire enlever les panneaux. Le Maire précise que certains sont sur des terrains privés. Il se renseignera sur la législation.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré :</p>		
Pour	18	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	
Décide d'approuver ce maintien pour une application en 2022.		

**

2021-02-12	DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DE LA VIDEO PROTECTION	
<p>Emmanuel VIENNET expose que la première tranche de vidéo protection a montré son utilité pour résoudre certains vols, dégradations et autres délits et crimes. De plus, ce dispositif contribue à la réduction des incivilités au sein de la commune.</p> <p>Dans la continuité de la volonté de sécuriser les biens et les habitants, il est proposé d'étendre</p>		

le système actuel aux zones non couvertes.

Le projet d'extension comporte la mise en place de 10 caméras dont 3 caméras à lecture de plaques d'immatriculation réparties de la façon suivante :

- Route de Dung
- Rue des Chars
- Rue de Besançon
- Place du Stade
- Salle polyvalente

Le coût total du projet est de 73 815.00 € HT, soit 88 578.00 € TTC.

Il est proposé de le réaliser en deux phases ; la première en 2021 et la deuxième en 2022.

Le projet est potentiellement éligible pour une subvention au titre du fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Marie-Line SAULNIER demande si ça ne ferait pas trop de caméras sur la commune.

Le Maire précise qu'il n'y a pas d'agent dédié à exploiter les caméras et qu'il n'y a donc pas de visionnage continu. Seuls Emmanuel VIENNET et lui sont habilités pour le visionnage et l'exploitation des images.

Emmanuel VIENNET précise que plus l'outil est développé, plus c'est efficace.

Françoise RICHARDIN demande ce qui se passe en cas de destruction.

Le Maire répond qu'il y a les assurances.

Mattéo GIORDANO demande ce qui est encouru en cas de dépôts sauvages.

Le Maire répond qu'il peut y avoir une amende jusqu'à 1 500 € et que la commune avait délibéré pour qu'une indemnité de 200 € soit versée à la commune au titre de dommages et intérêts.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Après en avoir délibéré :

Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	1	Marie-Line SAULNIER
Abstention	-	

Décide de :

- **s'engager à réaliser et à financer des travaux de vidéo-protection, en deux**

tranches, dont le montant s'élève à 73 815.00 € HT(88 578.00 € TTC), situés à Sainte-Suzanne,

- **se prononcer sur le plan de financement prévisionnel suivant :**
 - o **subvention : FIPD** **14 763.00 €**
 - o **fonds libres :** **73 815.00 €**
- **solliciter en conséquence le soutien financier du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,**
- **demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention,**
- **s'engager à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.**

**

2021-02-13	OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS
-------------------	--

Le Maire expose que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Toutes les collectivités peuvent recourir à la pluri annualité afin de planifier l'impact de leur engagement sur plusieurs exercices.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'exercice N ne tient compte que des crédits de paiement de l'exercice.

Le Maire propose, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour l'extension de la vidéo protection.

N° AP	Libellé	Montant AP	CP 2021	CP2022
2021-01	Extension vidéo protection	88 578.00 €	49 190.40 €	39 387.60 €

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Après en avoir délibéré :

Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET,
------	----	--

		Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	1	Marie-Line SAULNIER
Abstention	-	
<p>Décide :</p> <p>- d'approuver l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour l'opération d'extension de vidéo protection</p> <p>- d'autoriser le programme et les crédits de paiement pour l'extension de vidéo protection, tels que présentés dans le tableau ci-dessus</p>		

**

2021-02-14	DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UNE ZONE MULTIACTIVITES
<p>Camille WASNER expose que le projet de création d'une zone multi activités comprenant un terrain multisports (city stade), une aire de jeux et un espace fitness derrière la salle polyvalente peut prétendre à une subvention du Département du Doubs, de l'Agence Nationale des Sports et de la Région via le programme «Espaces Nouveaux, Villages Innovants». Le projet global s'élève à 89 608.20 €, soit 107 529.84 € TTC.</p> <p>Le Maire rappelle qu'un sondage a été effectuée auprès des habitants pour les choix en matière d'équipements pour l'aire de jeux et l'espace fitness.</p> <p>Françoise RICHARDIN demande comment s'est passée l'enquête.</p> <p>Le Maire répond qu'elle a eu lieu via Facebook.</p> <p>Françoise RICHARDIN demande combien il y a eu de votants.</p> <p>Le Maire répond qu'il y a eu une soixante de vote pour les 2 sondages lancés.</p> <p>Françoise RICHARDIN demande s'il y aura la possibilité aux associations de bénéficier des équipements durant des créneaux prédéfinis.</p> <p>Le Maire répond qu'il faut étudier la question et transmet à Jean-Daniel HERMETET, adjoint aux associations.</p> <p>Carine COUPRIAUX demande si quelque chose sera fait sur le haut de la commune.</p> <p>Le Maire répond par la positive en précisant que le dossier n'est pas encore assez abouti. Les demandes de subvention seront faites lors du prochain conseil si l'avancement du projet le permet.</p> <p>Claire BESSON demande si le vote concerne l'ensemble du projet.</p> <p>Le Maire répond positivement.</p>	

Abdelhabmid GHERABI demande quel est le délai de réalisation des travaux par rapport aux organismes où les subventions sont demandées.

Le Maire répond qu'il est de deux ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Après en avoir délibéré :

Pour	16	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Carine COUPRIAUX, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	1	Claire BESSON
Abstention	1	Marie-Line SAULNIER

Décide de :

- **s'engager à réaliser et à financer les travaux de création d'un terrain multisports et d'une aire de jeux dont le montant s'élève à 89 608.20 € HT, soit 107 529.84 € TTC situés à Sainte-Suzanne,**
- **se prononcer sur le plan de financement prévisionnel suivant :**
 - o **subvention : Département du Doubs (25 %) = 22 402.05 €**
 - o **subvention : Région ENVI (5 %) pour l'espace fitness et le terrain multisports = 1 670.10 € et 80 % pour l'aire de jeux 28 103.08 €**
 - o **subvention : Agence nationale des sports (50%) pour l'espace fitness et le terrain multisports = 16 701.03 €**
 - o **autofinancement = 38 653.59 €**
- **solliciter en conséquence le soutien financier du Département du Doubs**
- **solliciter en conséquence le soutien financier de la Région**
- **solliciter en conséquence le soutien financier de l'agence nationale des sports**
- **demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention,**
- **s'engager à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.**

**

2021-02-15	PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION / MODIFICATIONS STATUTAIRES
<p>Le Maire expose que :</p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5216-5 et L5211-20,</p> <p>Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2020-11-18-001 du 18 novembre 2020 portant mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération «Pays de Montbéliard Agglomération», créée le 1^{er} janvier 2017,</p> <p>Vu la délibération n° C2020/437 adoptée par le Conseil de Communauté le 17 décembre 2020,</p> <p>Considérant que par cette délibération, le Conseil de Communauté de Pays de Montbéliard Agglomération s'est prononcé en faveur de la prise d'une compétence dite « supplémentaire » en matière de santé dont la formulation est la suivante :</p>	

« *En matière de santé :*

Toute action et politique visant à lutter contre la désertification médicale et à développer une offre médicale globale, notamment en facilitant l'installation ou le maintien des personnels de santé médicaux et paramédicaux, y compris à travers le portage immobilier.

La coordination de toute initiative et/ou action menée(s) en la matière. »

Considérant que la décision de modification statutaire est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux des communes membres de Pays de Montbéliard Agglomération dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'EPCI, à savoir les deux tiers au moins des Conseils Municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale, ou la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes intéressées et représentant les deux tiers de la population,

Considérant que les Conseils Municipaux susvisés disposent d'un délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération de Pays de Montbéliard Agglomération pour se prononcer sur la modification statutaire envisagée, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Après en avoir délibéré :

Pour	18	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Abdelhamid GHERABI, Mattéo GIORDANO, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	
Décide approuver la modification statutaire de Pays de Montbéliard Agglomération telle que présentée.		

**

2021-01-15	POINT PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION
<ul style="list-style-type: none"> • Séminaire Territoire Intelligent du 25 février 2021 : des travaux vont être engagés pour la rénovation du site internet PMA et ceux des communes • Conseil d'Agglomération du 11 mars 2021 : <ul style="list-style-type: none"> • Modification du terminus Nord de la ligne THNS 3 et impacts sur les lignes B et D • Instauration de la redevance incitative sur l'intégralité du territoire communautaire • Budget 2021 • Conseil des Maires du 25 mars 2021 : <ul style="list-style-type: none"> • Pacte de gouvernance • Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) • Bureau PMA du 25 février 2021 et du 18 mars 2021 : <ul style="list-style-type: none"> • Signature de différentes conventions dont association ATMO (mesure qualité de l'air) • Séminaire Territoire Intelligent du 25 février 2021 : des travaux vont être engagés pour la rénovation du site internet PMA et ceux des communes 	

- Séminaire PLU / PLUi du 18 mars 2021 → avis CM avant le 30/06/2021
- Conseil d'Agglomération du 8 avril 2021 :
 - Passage de 15 à 13 vice-présidents

**

2021-01-16	QUESTIONS DIVERSES
<p>Le Maire informe que nous avons reçu 5 déclarations d'intention d'aliéner qui concernait les parcelles AC 663, AC 664, AB 278 et AC 543. Il a été décidé de pas exercer notre droit de préemption.</p> <p>Le Maire informe avoir reçu, quelques minutes avant la séance du conseil municipal, un mail du sous-préfet sollicitant les maires sur leurs avis concernant la possibilité de la tenue des scrutins électoraux le 13 et 20 juin. Il demande aux élus de lui indiquer par oui ou par non si les conditions préconisées par le comité scientifique vous semblent réunies pour tenir les deux scrutins prévus en juin prochain, afin qu'il puisse faire connaître au Premier ministre et au Ministre de l'intérieur la position des maires du département, en vue du débat parlementaire qui se tiendra le mardi 13 et le mercredi 14 avril. Après débat, trois quart des membres du conseil municipal réponde non. Le Maire transmettra donc la réponse dans ce sens.</p>	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.